

Province de Québec

Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 585-2019 ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 581-2018 ET 552-2016 POUR ÉDICTER LES NORMES APPLICABLES AUX EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE

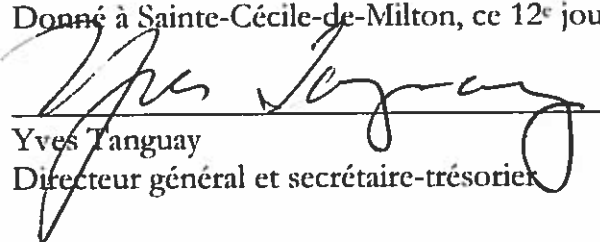
Avis public est par la présente donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, que lors de la séance ordinaire tenue le 11 mars 2019, conformément à l'article 18 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ c.E-15.1.0.1), un projet de règlement abrogeant les règlements 581-2018 et 552-2016 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton a été déposé en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi

Cette nouvelle règle interdira à tout employé de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la Municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat, ou subvention a été prise par l'autorité compétente de la Municipalité.

Ce règlement sera adopté lors de la séance ordinaire qui aura lieu le 8 avril 2019 à 19 h 30 dans la salle du conseil de la municipalité située au 130 rue Principale, à Sainte-Cécile-de-Milton.

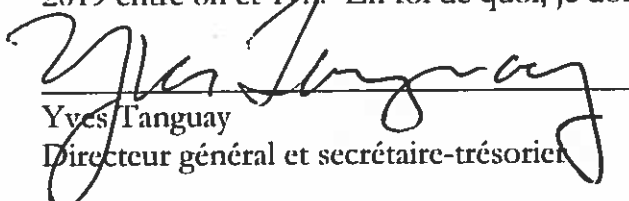
Tout intéressé peut prendre communication dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton au bureau situé au 136, rue Principale, à Sainte-Cécile-de-Milton.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 12^e jour du mois de mars 2019.


Yves Tanguay
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je, soussigné, Yves Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en la manière ordinaire prévue, le 12-03-2019 entre 8h et 17h. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12-03-2019.


Yves Tanguay
Directeur général et secrétaire-trésorier